



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Privas, le 26 novembre 2021

Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes – Jeudi 25 novembre 2021

Les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes constituent une violation des droits de l'homme et sont la manifestation des inégalités persistantes entre les femmes et les hommes.

Pour combattre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles et promouvoir la culture de l'égalité, l'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée grande cause du quinquennat.

Le 25 novembre, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, est l'occasion de mesurer le chemin parcouru depuis le Grenelle de lutte contre les violences conjugales de 2019 et de réaffirmer l'engagement des acteurs locaux aux côtés de l'État, pour éliminer la violence envers les femmes.

Les mesures issues du Grenelle de lutte contre les violences conjugales déclinées localement ont permis la libération de la parole des victimes et le développement de l'écoute des professionnels.

Les principales avancées de la politique locale de lutte contre les violences conjugales :

- Une amélioration de l'accueil et de la prise en charge des victimes par les services de police et de gendarmerie.
- Une intensification des campagnes de communication et de formations en direction des professionnels.
- Un renforcement du binôme forces de l'ordre et intervenants sociaux (ISCG) positionnés en commissariat et en gendarmerie pour une prise en charge rapide et coordonnée des victimes.
- La mise en place de dispositifs de prévention et de protection supplémentaires.

En dépit de ces progrès notables, l'actualité nous rappelle constamment qu'il convient de maintenir au plus haut notre niveau de vigilance pour mieux repérer, soutenir et protéger les femmes victimes de violences.

Dans la lutte contre les violences, chaque professionnel a un rôle crucial à jouer en termes de repérage et d'orientation, que ce soit dans les champs de la santé, de la sécurité, du social, du judiciaire, etc. Il est donc essentiel que chaque acteur inscrive son action au sein d'un réseau partenarial, de manière à favoriser une prise en charge adaptée et décloisonnée.

C'est dans cette dynamique partenariale que s'inscrit **la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes en Ardèche.**

Cette année, trois temps forts ont ponctué la semaine du 25 novembre 2021 :

Le lundi 22 novembre, s'est tenue **une session plénière du Comité de Local d'Aide aux Victimes (CLAV)** sous la présidence du préfet de l'Ardèche et de la Procureure de la République. Instance de gouvernance des politiques départementale de lutte contre les violences faites aux femmes, il rassemble l'ensemble des services ainsi que les partenaires locaux : collectivités territoriales, opérateurs et établissements publics, associations, etc.

Le CLAV a pour mission d'établir un état de la situation des violences conjugales, d'évaluer les mesures déjà déployées et d'identifier les nouvelles mesures à mettre en place. L'objectif est de relever les meilleures pratiques des dispositifs d'appui aux femmes victimes de violences et de proposer des pistes d'amélioration pour lutter contre ces violences en vue de définir les premières préconisations du Grenelle des violences conjugales en Ardèche.

Si, à ce jour, la grande majorité des mesures sont effectives, il résulte des échanges une volonté d'aller plus loin dans le partage d'information, de connaissance et dans la co-construction de réponses aux problématiques prégnantes des violences conjugales qui soient adaptées aux réalités locales. A ainsi été proposée la création de groupes de travail, tels que : violence et santé, violences et travail, auteurs, prévention et prise en compte des enfants co-victimes, etc. Ces groupes de travail viendront alimenter l'animation d'un réseau départemental rassemblant de manière très large l'ensemble des professionnels et acteurs de la société civile mobilisés sur la question des violences conjugales.

Le 23 novembre 2021, s'est déroulée, **la première journée de rencontre Annonéenne consacrée aux violences faites aux femmes**. Organisé par la commune d'Annonay et le Centre Hospitalier Ardèche Nord, elle a été l'occasion pour les professionnels de développer une culture commune autour de cette thématique et de réfléchir ensemble aux besoins du territoire.

Le 26 novembre 2021, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et la Délégation départementale aux droits des femmes se sont associés afin de proposer aux élus et professionnels **une table ronde consacrée à la place des femmes dans les espaces publics et récréatifs**. La secrétaire générale de la préfecture, sous-préfète de l'arrondissement de Privas, Madame Isabelle ARRIGHI, clôturera ce temps d'échanges dont l'objectif est de délivrer quelques clés et leviers d'action face aux situations de violence.

Si vous souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la Déléguée Départementale aux Droits des Femmes – Tél. : 04 75 66 53 95 – camille.niang@ardeche.gouv.fr

**Cabinet du préfet
Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle**

Tél : 04 75 66 50 07/14/16
Mél : pref-communication@ardeche.gouv.fr
www.ardeche.gouv.fr



@Prefet07

Rue Pierre Filliat – BP 721
07007 Privas CEDEX